tous, l'associé de son mari pour tout le bien qu'il a fait : je ne connais pas de souvenir plus doux à lui rappeler dans son inconsolable tristesse. Si les paroles humaines pouvaient calmer une telle souffrance, je voudrais que l'expression de la profonde sympathie éprouvée par une foule innombrable allât jusqu'au fond de son cœur.

Seule la Religion peut apporter les consolations d'En-Haut. Après avoir supporté avec courage et résignation les dures épreuves d'une longue et douloureuse maladie, M. Ernest Loyer s'est endormi, sous l'action de la foi chrétienne, dans les espérances éternelles. Ces espérances s'imposent à la mort elle-même, qui peut bien déchirer les cœurs, mais qui est incapable d'anéantir les affections. Que cette pensée soit douce et fortifiante pour ceux qui pleurent notre cher M. Loyer!

Nous tous, qui l'avons connu et aimé, nous garderons pieusement le souvenir du bon et excellent maire de Lomme. Adieu, cher ami, au nom du Conseil municipal, au nom de la commune tout entière en deuil, adieu!

DISCOURS de M. LIÉGEOIS-SIX

Messieurs,

Un devoir bien pénible m'incombe en ce moment, c'est de venir au nom de la Société de secours mutuels *la Prévoyance* de Lille, dire un dernier adieu à celui qui fut durant de longues années, trop vite écoulées, hélas! son Président dévoué, vénéré, à M. Ernest Loyer.

Des voix plus compétentes que la mienne vous ont dit combien l'homme politique, l'administrateur, laissait de regrets, je voudrais avoir leur éloquence pour vous dire quel vide immense laisse parmi nous l'homme de bien que nous pleurons aujourd'hui.

Monsieur Loyer affectionnait particulièrement monde des travailleurs; dans ce milieu, dans son désir de soulager l'infortune, il avait compris dès longtemps, les bienfaits de la Mutualité, aussi, quand il fut prié, il y a plus de douze ans, de prendre la Présidence de la Prévoyance, accepta-t-il avec bonheur cette lourde tâche, ne voyant dans ses nouvelles fonctions que la satisfaction de faire plus de bien encore.

Et nous qui l'avons vu de près, qui avons pu apprécier sa générosité, aussi discrète qu'inépuisable, nous nous demandons qui pourra jamais remplacer cette Providence du pauvre.

Il me faudrait citer toute la vie de notre cher Président pour retracer la liste de ses bienfaits, chaque jour apportant avec lui une nouvelle forme de générosité.

Aussi, ils sont nombreux ceux qui pleurent aujourd'hui cet homme de bien, nombreuses sont les mères, les épouses qui le regretteront toujours, elles paieront un tribut de reconnaissance à leur bienfaiteur, en faisant honorer par leur enfants, la mémoire de M. Loyer.

Ami naturel et dévoué de toutes les associations bienfaisantes ou patriotiques, il accepta toujours avec bonne grâce de patronner la plupart des sociétés de musique, de sports, de vingt d'anciens militaires, dont il était, le plus souvent, le président d'honneur, le nom de M. Ernest Loyer, si justement populaire, ralliait les plus indifférents. Il aimait à encourager toutes les initiatives, à soutenir tous les efforts et son cœur généreux donnait sans compter.

Mais si M. Loyer goûtait un certain bonheur au milieu de ses sociétés diverses, dont il était le bienfaiteur, on peut dire qu'il était heureux tout à fait lorsqu'il se trouvait au milieu de ses nombreux amis de la *Prévoyance*, à qui il avait donné le meilleur de son cœur. Il s'ingéniait à trouver des combinaisons pour leur être agréable et nous avons encore présents à l'esprit les dons généreux qu'il fit à notre tombola et la superbe fête qu'il nous offrit, l'an dernier, dans sa belle campagne de Lomme.

Fort au nom de la *Prévoyance*, que notre regretté Président appelait sa seconde famille, que nous apportons sur cette tombe, avec nos larmes, nos regrets les plus amers de voir disparaître, trop tôt, notre guide, notre soutien, notre défenseur.

Si la profonde reconnaissance qui est au fond de nos cœurs, pour tous les bienfaits dont nous a gratifiés Monsieur Loyer peut être un adoucissement à la grande douleur de Madame Loyer, nous déposons respectueusement à ses pieds les hommages que nous devons à celle qui fut la digne épouse de notre cher Président, dont elle secondait, avec une grâce charmante, tous les élans de générosité.

Mon cher Monsieur Loyer, je vous donne l'assurance, au nom des 1200 sociétaires de la *Prévoyance* de Lille, que votre souvenir restera profondément gravé dans nos cœurs, nous tâcherons de nous inspirer de vos sentiments d'affabilité, de bonté, de générosité, nous essaierons de continuer le bien que vous faisiez, et du haut du Ciel où vous avez reçu l'ultime récompense, nous vous prions de veiller sur votre chère *Prévoyance*.

Adieu, Monsieur Loyer.

Cher Président, adieu!

Discours de M. Pecqueur

Messieurs,

C'est sous l'empire d'une profonde émotion que je viens, au nom du Comité Républicain de Défense sociale et patriotique de la deuxième circonscription électorale de la ville de Lille, adresser un dernier adieu à l'homme politique si universellement estimé, à l'ami bien cher que fut notre député, M. Ernest Loyer.

C'est en 1898, alors que le Collectivisme semblait devoir être victorieux dans nos régions industrielles du Nord, que, sur nos instances pressantes, M. Loyer accepta d'être candidat, et fut élu avec près de 2,000 voix de majorité.

M. Loyer était un républicain libéral dans le vrai sens de mot. Il voulait la liberté égale pour tous. Esprit loyal et franc, au Parlement il fut toujours opposé aux lois de persécution, qui amènent la division et fomentent la haine entre les fils d'une même patrie.

Aussi, pendant les huit années qu'il fut député, donne-t-il son concours à la résistance contre la politique sectaire et tout ce qui pouvait couvrir les voies au socialisme et au collectivisme.

Attaché à ses électeurs, et principalement aux ouvriers, qu'il aimait tant, il se dévouait sans compter pour ses adversaires comme pour ses amis.

Mais c'est surtout par sa bienfaisance, et sa grande bonté qu'il a mérité de garder une place dans la mémoire de ses concitoyens.

La charité fut sa grande, son admirable vertu. Aux pauvres et aux déshérités atteints par le malheur, il donnait sans bruit, sans éclat, avec cette discrétion et cette bienveillance qui réconfortent les cœurs et fortifient les courages.

Sa mort causera d'unanimes regrets; souvenirs précieux et surtout consolants pour sa veuve éplorée, à qui j'adresse l'assurance de notre profonde et douloureuse sympathie.

Mon cher député, avant de confier à la terre votre dépouille mortelle, en ce moment solennel de la séparation, nous vous donnons l'assurance que votre souvenir vivra éternellement parmi nous, et que toujours nous nous efforcerons de suivre la voie libérale que vous nous avez si dignement tracée.

Cher député, au nom du Comité et des électeurs de la seconde circonscription électorale de la ville de Lille, adieu.

DISCOURS DE M. LELONG

directeur de la filature

C'est le cœur serré que je viens au nom du personnel de la filature Henri Loyer, dire un dernier adieu à notre cher et regretté patron.

Depuis quelques mois une terrible maladie le retenait loin des affaires et de ses chers ouvriers.

Quels ménagements de cœur pour lui de ne pouvoir s'occuper des choses auxquelles il n'a cessé de s'intéresser jusqu'à sa dernière heure et combien d'efforts, dans notre intérêt comme dans le sien, a-t-il fait pour surmonter cette maladie.

Non, Messieurs, rien ne peut exprimer ce que ce patron doux, affable et généreux a fait pour la classe ouvrière en général. Des personnes plus éloquentes que moi viennent de vous le dire. Dernièrement encore, il y a une quinzaine de jours, il me disait : « Ah! que je voudrais me guérir et revenir au milieu de vous, afin de m'occuper davantage de mes ouvriers. » Une heure avant de mourir il disait à sa femme : « Combien je voudrais serrer la main à tous mes collaborateurs et leur dire combien je suis content d'eux! »

Comme ces paroles sont dignes de ce cher patron et comme on sentait en lui ce cœur vraiment bon et familial!

Toutes ses pensées n'étaient que pour sa filature.

Les pensions qu'il a faites à ses plus anciens ouvriers, prouvent assez combien il les aimait. Son seul but était toujours de leur créer un avenir assuré et de les voir à l'abri de tout besoin. Mais aussi, quel puissant appui n'a-t-il pas trouvé dans sa digne compagne que tous les déshérités de la fortune connaissent.

Je suis ici l'interprète de tous les ouvriers de la maison Henri Loyer pour lui exprimer, ainsi qu'à sa veuve l'immense reconnaissance que nous avons de tout ce qu'ils nous ont faits.

Ils ne cherchent pas une récompense sur cette terre, un sentiment plus élevé les guidaient.

Un homme de bien tel que Monsieur Loyer aurait dû toujours vivre, mais les destinées sont parfois terribles et la volonté de Dieu en a voulu autrement.

Inclinons-nous devant elle, persuadés qu'il trouvera là haut la juste récompense de ses bienfaits et de sa charité.

Cher patron, au nom de tout votre personnel je ne vous dis pas adieu, mais au revoir!

M. Poissonnier, au nom des Anciens Sous Officiers, a parlé le dernier, pour exprimer la reconnaissance que conserveront toujours pour M. Loyer les membres de cette société.

La cérémonie funèbre s'est terminée à deux heures et demie, laissant profondément impressionnés tous ceux qui y avaient pris une part active.

***

La famille de Monsieur Loyer nous demande — et nous sommes heureux d'être l'interprète de son désir — de remercier en son nom la population lilloise de la splendide et unanime manifestation de sympathie qui s'est produite ce matin sur le passage du convoi.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 24, Grande-Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

23 mars 1902

— Paroisse St-Antoine-de-Padoue. — A 4 h. 1/2, sermon flamand; à 5 h., salut solennel en l'honneur de Notre-Dame de Pellevoisin.

— Secrétariat du peuple. — De 11 h. 1/2 à 1 h. Grande-Rue, 84; rue de Lannoy, 2 2; rue Descartes, 71. — De 9 h. à 10 h., rue de France, 12.

— Société Saint-François-Régis — De 11 h. à 12 h., rue Saint-Antoine, 74.

— Bibliothèque pour tous. — De 11 h. 1/4 à 12 h. 1/2, Grande-Rue, 84.

— Union Commerciale de Roubaix. — Assemblée générale, à 4 h., au *Café Pandore*, rue Pauvrée.

— Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — Assemblée générale annuelle du syndicat. — Le bureau central de la Société de secours mutuels St-Joseph, aura une deuxième réunion à 11 h. 1/2 au Siège syndical. Ordre du jour : modifications aux statuts de la Société de secours mutuels St-Joseph. — La réunion mensuelle amicale de la section des Devoirs et Médailles se fera à six heures du soir, au Siège syndical.

BOURSE DU TRAVAIL

Il s'est formé récemment, à Roubaix, une *Union des Travailleurs indépendants*

Dans sa réunion de dimanche, le conseil fédéral de cette Union a rédigé la pétition suivante qui a été adressée à M. Eugène Motte, maire de Roubaix :

A M. Eugène Motte, maire de Roubaix,

M. le Maire,

Toutes les grandes villes de France ont leur Bourse ou Marché du travail. Roubaix n'en a pas encore. Roubaix après avoir vaincu le collectivisme doit montrer à la France véritable organisation d'une bourse « professionnelle » du travail.

L'Union des Travailleurs indépendants de Roubaix vient vous demander d'en établir une et vous soumet le projet suivant :

Considérant, comme l'a dit justement le Président de la République, qu'il n'y a dans l'industrie qu'une seule classe, « la classe du travail ».

Qu'une Bourse du travail doit inspirer confiance à tous ceux qui font partie de « la classe du travail », aussi bien à ceux qui offrent du travail qu'à ceux qui demandent du travail.

Qu'une Bourse du travail professionnelle doit être administrée par un Conseil exclusivement « professionnel ».

Qu'elle doit rester indépendante des politiciens dont l'influence la transformerait toujours en Bourse politique ou en Club révolutionnaire.

Qu'une Bourse de travail professionnelle est aussi capable de s'administrer par elle-même que les autres groupements de la « classe du travail » : Conseil des Prud'hommes, Unions fédérales de Syndicats, Bourse de Commerce, Tribunal de Commerce.

« Les ouvriers indépendants de Roubaix » demandent à la municipalité d'établir une bourse du travail « professionnelle » qui soit pour toute la ville un centre d'union et une source de prospérité pour l'industrie.

La Commission administrative de cette Bourse serait nommée par tous les groupes de « la classe du travail » légalement constitués : Conseil des Prud'hommes, Syndicats de patrons Syndicats d'ouvriers, Chambre de Commerce, et Tribunal de Commerce. Ce Conseil d'administration devra renfermer un nombre « égal » de représentants de l' « offre » et de la « demande », c'est-à-dire de patrons et d'ouvriers. Le maire de Roubaix est de droit président d'honneur du Conseil. Si la municipalité concède des locaux ou des subventions, elle conservera droit de contrôle sur l'emploi de ces locaux et de ces subventions.

Recevez, nos cordiales salutations.

Par ordre : Le Président,
Louis Bouyar, Secrétaire. Louis Danuldas.

Cette question de la création d'une Bourse du travail figurait dans le programme communal des collectivistes en 1892.

Elle n'a jamais été étudiée.

A Tourcoing, le Conseil municipal a voté le principe d'une Bourse de travail à créer.

Un projet de règlement a été soumis à son examen.

En voici les principales dispositions qui expliquent comment le maire de Tourcoing et son Conseil comprenaient le but et le fonctionnement d'une Bourse du travail.

Art. 1er. — La Bourse du Travail de Tourcoing a pour objet de faciliter des transactions relatives à la main d'œuvre, au moyen de bureaux de placement gratuit, de salles d'embauchage publiques, et par la publication de tous renseignements intéressant l'offre et la demande de travail. Elle a également pour but de concourir à l'éducation technique et économique des syndicats professionnels ouvriers. Il y est annexé des bureaux mis à la disposition des syndicats ouvriers et des salles pour les réunions corporatives.

Art. 2. — Les syndicats professionnels d'ouvriers ou d'employés, légalement constitués, fonctionnant suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1884 et remplissant les conditions indiquées par le présent arrêté et par le règlement général visé à l'article 9 ci-après, sont admis à occuper un local dans la Bourse du Travail.

Art. 4. — Les syndicats admis à la Bourse du travail s'administrent librement et prennent toutes dispositions qui leur paraissent utiles pour tout ce qui concerne l'organisation de leurs bureaux, de leurs réunions ou assemblées.

Art. 5. — La salle d'embauchage installée dans les bâtiments de la Bourse du travail est ouverte aux patrons, ouvriers et employés de toute profession, syndiqués ou non. Généralement quiconque aura une demande ou une offre de travail à faire y aura libre accès.

Art. 8. — Le Maire est chargé de la conservation des immeubles, de la garde et de la surveillance générale de la Bourse. Il nomme à tous les emplois administratifs. Il assure le paiement, le contrôle et la liquidation des dépenses faites sur les crédits inscrits au budget de la ville de Tourcoing. En outre des attributions d'ordre général qui lui sont dévolues par la loi, il veille à l'observation des arrêtés et règlements qui régissent la Bourse par un employé faisant fonction de régisseur.

Art. 9. — Un règlement général, délibéré par le conseil municipal de Tourcoing, en conformité du présent arrêté, déterminera les mesures de détail propres à assurer le bon fonctionnement de la Bourse.

Art. 10. — Il est institué une Commission administrative de la Bourse du Travail de Tourcoing. La Commission administrative est chargée, dans les limites fixées par le présent arrêté, de l'administration générale de la Bourse du Travail et examine toutes les questions relatives à son fonctionnement. Elle prononce, notamment, en se conformant aux dispositions de l'arrêté et du règlement général qui régissent la Bourse, sur l'admission ou l'exclusion des syndicats, sur la distribution des locaux, sur le roulement à établir pour l'attribution des salles de réunion et de la grande salle, sur les plaintes et les réclamations des personnes qui ont accès à la Bourse du Travail. Elle répartit les subventions votées par le Conseil municipal, dirige les services du bureau de statistique et de la bibliothèque, assure la publication de l'annuaire et du bulletin de la Bourse, transmet copie de ses délibérations au maire, lui adresse tous les ans un rapport sur le fonctionnement et la situation de l'institution, propose tous les ans un projet du budget à soumettre aux délibérations du Conseil municipal.

Guesdistes et Carrettistes

L'Avenir affirme que les socialistes roubaisiens se groupent autour du citoyen Carrette, délaissant le parti guesdiste.

Sur 900 adhérents 500 auraient déjà passé dans le camp Carrettiste.

L'Avenir ajoute :

M. Guesde perd de jour de jour du terrain et de toutes parts on ne gaze point que sa candidature législative est des plus compromises.

LES EMPLOYÉS DES TRAMWAYS

La Grève décidée pour le 29 Mars

Sous prétexte que la prorogation de concession pour le réseau de Roubaix n'est pas encore approuvée, la Compagnie des Tramways a décidé de ne procéder actuellement à aucune élévation de classe dans le personnel.

Cette décision a vivement mécontenté les employés qui croyaient avoir droit bientôt à une augmentation de salaire.

Une réunion a été tenue à ce sujet samedi soir, à 10 h., rue Pellart, 72, au siège du « Syndicat des employés et ouvriers de la Compagnie des Tramways », avec cet ordre du jour : Question des augmentations.

La discussion a été assez animée, elle a duré jusqu'à 1 heure du matin.

Puis il a été procédé au vote sur les deux points suivants :

1° Pour ou contre la grève;

2° Date de la grève.

Le premier vote a donné le résultat suivant : 70 pour; 42 contre et un bulletin blanc.

Sur le deuxième point, 58 pour le 4 avril et 60 pour le 29 mars.

La grève est donc décidée pour le 29 mars.

A l'issue de la réunion, la Commission du Syndicat qui était favorable à la date du 4 Avril pour permettre d'attendre la réponse du Conseil d'Administration a donné sa démission.

Notre concitoyen M. Charles Guilbert vient de soutenir brillamment sa thèse devant la Faculté de médecine de Lille; il avait pris comme sujet de son travail : De la Coxopathie par Ostéite sèche douloureuse du col fémoral. M. Charles Guilbert a obtenu la mention très honorable : « Bien, satisfait ».

Nous adressons au nouveau docteur nos plus sympathiques félicitations.

Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — Réunions. — Le *Bureau syndical* se réunira le lundi 24 mars 1902, à six heures précises au siège du syndicat, 22, rue de la Paix. — Ordre du jour : Admissions dans le syndicat (usines syndiquées et dizaines libres), dans la Société de Secours mutuels Saint Joseph. Modifications aux statuts de Secours mutuels Saint-Joseph et demande d'approbation. Exposition Internationale de Lille.

Un cheval emballé. — Dans la soirée de vendredi, le cheval attelé à la voiture de M. Jules Losfeld, boucher, rue Jeanne d'Arc, 24, s'est emballé, rue des Tuileries, parcourant à fond de train cette rue, la rue de Lannoy, la rue Bernard et la rue Pierre-de-Roubaix enfonçant sur la route le soubassement de la maison portant le n° 13 bis de la rue de Lannoy, mais n'occasionnant heureusement aucun accident de personne.

Le sous brigadier Cuvelier et l'agent Paris essayèrent d'arrêter le cheval, mais comme la bride s'était rompue, ils ne purent le maintenir. L'agent Paris a été légèrement blessé au pouce dans cette tentative. Le cheval épuisé par cette course folle est allé s'abattre rue Pierre-de-Roubaix, contre la muraille de l'établissement de M. Eloy.

L'agression de la rue de Lorraine. — *Une neuvième arrestation.* — On se rappelle l'agression dont a été victime, ces jours derniers, Mme Decrop qui rentrait chez elle rue de de Lorraine, vers 8 h. 1/2 du soir. Un des agresseurs avait pu être arrêté sur le fait. Une deuxième arrestation, celle d'Achille Tierlynck, a été opérée vendredi soir, boulevard de Paris par l'agent Catelz. Il a été conduit à Lille samedi après-midi.

En tombant d'une échelle, un garçon d'écurie, Emmanuel Dockstael, 61 ans, demeurant rue de l'Alma, occupé chez M. Delespierre-Leman, s'est fracturé plusieurs côtes et a été admis à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins du docteur Depers.

Interdiction de séjour et vol. — Dans la soirée de vendredi, un peigneur, Louis Catelle, 34 ans, demeurant rue d'Alger, 111, a été arrêté pour ivresse et pour interdiction de séjour. Cet individu est de plus inculpé du vol d'une pièce de un franc, qu'il a enlevé à un nommé Jean-Baptiste Gras.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Boîtes pour BAPTÊMES

THOMAS FILS, 5, r. du Prieuré, pl. la Gare, LILLE

du 22 mars

Naissances. — Zoé Bauden, rue de France, 104. — Suzette Caudron, Grande-Rue, 360. — Désiré Plateau, rue d'Estaing, 22. — Germaine Vlamynckx, rue des Anges, 54.

Décès. — Arthur Dekoninck, 1 an, rue des Longues Haies, cour Vermant, 20. Albert Delplanque, rue des Longues-Haies, 60, cour Deconinck, 15. — Achille Courcier, 65 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Adolphe Champagne, 45 ans, tisserand, rue Plutarque, 38. — Constant Passiaux, 71 ans, sans profession, rue de Bouvines, impasse Devernay, 2. — Claire Potteau, 1 an, boulevard de Metz, maisons Leclerc, 14. — Agnès Bernard, sans profession, rue Milon, 34.

Mariages. — Jules Marchand, 28 ans, maréchal-ferrant, rue de l'Alma, 67 et Rosalie Dujardin, 22 ans, servante, rue du Collège, 65. — J.-B. Bauwère, 19 ans, apprêteur, rue de Denain cour Dhalluin, 5 et Angèle Stockman, 20 ans, doubleuse, rue de Mouveaux, 6 et Dubeaurepaire 4. — Edgard Deverney, 24 ans, électricien, rue Archimède, 94 et Marie Jacob, 17 ans, culottière à Amiens. — Achille Depoortère, 25 ans, journalier, rue St-Joseph, 75 et Elodie Colpaert, 21 ans, journalière, rue St-Joseph.

WATTRELOS

Une Conférence de M. Eugène Motte

Aujourd'hui, à 3 h 1/2 de l'après-midi, aura lieu une grande réunion organisée par l'*Union républicaine* de Wattrelos, dans la salle Destailleur, rue de la Gendarmerie. M. Eugène Motte, député, prendra la parole.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira, mardi prochain, à huit heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un secrétaire de séance; lecture du procès-verbal de la réunion du 6 février. — Maison de maître à l'école de la Ballerie; réception définitive. — Maison de maître à l'école de la Ballerie; compte de mitoyenneté due à M. Duhamel-Castelain. — Crédits supplémentaires; exercice 1901. — Eclairage public; communications. Chemins ruraux; approbation de décompte de l'entretien en 1901. — Création d'un abattoir public; lettre de M. le Préfet du Nord; rapport des Commissions. — Indemnité de logement aux facteurs des postes; augmentation du nombre des facteurs.

Elections au Tribunal de Commerce : communication d'une lettre de M. le Préfet du Nord : pétition tendant à modifier le mode de scrutin. — Projet d'augmentation des droits sur les alcools d'industrie et de diminution sur les alcools de fruits : avis du Conseil. — Règlement d'une parcelle de terrain à Mme Cousart-Lebrun, rue de l'Industrie : exécution d'un jugement; arrêté d'offres. — Cinquantenaire de la Société de secours mutuels Saint-Vital : lettre de la Société. — Kiosque de musique : projets à soumettre. — Fête du Plouys : demande de subside. — Procès du sieur Dumoulin : communication. — Cours d'arboriculture : communication. — Constructions scolaires : rapports des Commissions.

Accidents de travail. — Un ouvrier, Victor Vanoverbeke, 31 ans, demeurant à Wattrelos, travaillant à Roubaix, chez MM. Watine, Grande-Rue, blessé à la main, au poignet et à l'avant-bras droits, dix jours de repos.

— Un domestique, Désiré Ternel, 40 ans, demeurant rue Faidherbe, travaillant à Roubaix, chez M. Fauvarque, rue St Antoine, blessé à l'épaule droite, 8 jours de repos.

— Un rattacheur, Charles Vanulstraete, 20 ans, demeurant rue Vallon, à Saint-Liévin, travaillant à Roubaix, chez M. Etienne Motte, rue d'Alger, blessé au pied gauche.

CROIX

La passion. — Aujourd'hui a lieu à cinq heures, la seconde représentation de la Passion. Le succès de la première soirée assure d'avance la séance de ce soir et l'on peut augurer un plus grand succès encore.

Les cartes s'enlèvent rapidement, nous engageons les personnes qui n'ont pas encore retenu leur place de le faire dans la journée. Elles peuvent s'adresser à Roubaix chez M. Vromant, libraire, Grande-Place; chez M. Cocheteux, rue Newcomen, 14; à Croix, chez MM. les Vicaires.

Les roubaisiens pourront prendre au retour le tramway près de l'église St-Martin de Croix.

Lundi 24 mars, à 7 heures, troisième et dernière représentation. On a déjà retenu un certain nombre de places pour cette soirée. Qu'on profite de l'unique occasion de voir cette année une des plus belles Passions qui existent.

Contravention. — M. le garde Spriet a dressé une contravention contre Cyr Desmulliez, fils de M. Desmulliez, épicier, *Au Tonneau d'or*, rue de Roubaix, 4, pour avoir circulé en vélo sur la route départementale. Il sera poursuivi pour infraction à la loi du 4 avril 1901.

Etat-civil de Croix

Naissance. — Jean Lemaire, rue du Nord, 3.

WASQUEHAL

Réunion du Conseil municipal. — Aujourd'hui, dimanche 23 mars, à 11 h. 1/2 du matin, réunion du Conseil municipal. Nous invitons nos amis à y assister afin qu'ils puissent voir à l'œuvre leurs représentants, et apprécier la manière dont ils administrent leurs intérêts.

Réunion de l'Union Sociale et Patriotique. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui 23 mars que le Comité directeur de l'Union Sociale et Patriotique convoque les électeurs pour 5 heures précises du soir, à l'estaminet Destailleur-Quesnoy, sur la Place. M. Edouard Roussel, conseiller général et Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement, y prendront la parole. Ordre du jour : Approbation des nouveaux statuts et formation des Comités de quartiers.

En vente place de la République — Beaucoup de personnes s'arrêtent pour contempler l'affiche réclame qui est exposée au-dessus de la vitrine de Mme Deplanque épicière. L'affiche représente trois gentlemen annonçant la fête du lundi de Pâques, organisée par la Fanfare de Wasquehal dans la salle du Cercle catholique.

Ce tableau est dû au pinceau et à l'initiative de M. François Vanlsberg qui a su avec tant de goût et de justesse, approprier son tableau pour cette affiche de circonstance. Nous tenons à le féliciter à nouveau.

On nous apprend que les cartes d'entrée pour cette soirée s'enlèvent très rapidement et que les retardataires feront bien de se presser. Rien ne nous surprend pour ce spectacle extraordinaire. M. Victor Delannoy, chef de la section lyrique, nous fait part que les comédies « La Cagnotte » et « La Grammaire », feront dérider les fronts les plus sévères. Nous n'en doutons pas car d'après le dévouement et le talent qu'il apporte à la réussite de cette soirée nous pouvons assurer salle comble.

Marché du vendredi 21 mars. — Beurre, 1 fr. 65 la livre; Œufs frais, 2 fr. 20 le quart.

LANNOY

Prédication. — Pendant toute la Semaine Sainte, les sermons seront donnés par M. l'abbé Lemaire.

Marché du samedi 22 mars. — Beurre prix moyen, 3 fr. 40 le kilog; Œufs, prix moyen, 1 fr. 90 le quarteron.

CHERENG. — Sous les roues de son camion. — Un domestique de MM. Leclercq frères, d'Hem, en conduisant un camion, a été projeté sur le timon; malgré ses efforts il n'a pu arrêter ses chevaux, il est tombé sous les roues et a été traîné quelques secondes, finalement la roue de devant lui est passée sur le haut de la poitrine. Il a été relevé sans connaissance et transporté à Ascq, chez ses parents. On ne peut se prononcer sur la gravité de ses blessures.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues: 55, Rue des Ursulines

Pages d'Histoire locale

26 Prairial an IV (15 mai 1796). — La Municipalité de Tourcoing nomme les citoyens Pierre Destombes-Desurmont, Jean Desurmont Debrabander et Desurmont-Carton, membres de la Commission des secours aux parents des défenseurs de la Patrie.

Ces excellents cléricaux!

Des cléricaux, n'en faut plus... à moins qu'ils ne soient francs-maçons.

Le dimanche 16 courant, à l'estaminet Modeste Loridan, 774, rue de la Croix-Rouge, étaient réunies trois sections de la *Solidarité* droniste. Le président de la sous loge *Les Droits de l'Homme et du Citoyen*, M. Henri Loridan, conseiller général, parla d'abord en zézayant... il n'est encore qu'apprenti maçon.

Puis, fit un discours, un homme, parvenu bien au delà de la lumière du 3e appartement, le Très Illustre et Révérendissime Frère.·. Merchier, XVIIIe.·. (Rose-Croix), président d'une Loge de Lille, juge de paix des cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing.

Le F.·. Merchier parle si bien qu'après qu'il eut consenti à se taire l'assemblée d'enthousiasme se prononça en faveur de la candidature de M. Dron, l'homme à tout faire des Loges.·. Franc-Maçonniques.

Voilà qui donne une signification bien nette, bien précise, à la candidature de M. Dron. Tout commentaire serait superflu.

Une confrontation internationale

A LA FRONTIÈRE

Le 11 janvier dernier, dans l'après-midi, des malfaiteurs cambriolèrent la demeure des époux Chéry, 49, rue Saint-Sauveur et en emportèrent 3,000 fr. en or, argent et titres. C'était toute la fortune de ces braves gens dont l'un, le mari est commissionnaire public à la gare de Lille et l'autre, la femme est marchande de poissons.

La police française réussit à arrêter trois des malfaiteurs, Victor Rullaert, 29 ans, Alphonse Coryn, 24 ans, et Eugénie Duept, femme Daugez, 37 ans.

La police belge, munie d'un mandat d'arrêt contre un quatrième voleur s'empara de sa personne à Gand où il s'était réfugié. Ce dernier cambrioleur est François Coryn, 26 ans, peintre.

Samedi après-midi, le Parquet de Lille, représenté par MM. Du Bousquet de Florian, substitut; Hermary, juge d'instruction, et Montaigne, greffier, se rencontra au sujet, de cette affaire au hameau du Cuirassier, avec le Parquet de Courtrai, représenté par MM. de Buscheere, procureur du Roi; Pringiers, juge de paix, et Van Houtte, greffier.

Chaque parquet, accompagné de gendarmerie et de police avait amené le ou les prisonniers dont il est justicier.

Les prisonniers saisis en France ayant déjà fait des aveux il restait à démontrer que François Coryn, arrêté à Gand, était bien coupable de participation au vol de la rue Saint-Sauveur. Les magistrats obtinrent bientôt des aveux complets.

Bénédiction d'une statue de N.-D. de l'Usine. — Lors des fêtes jubilaires en l'honneur du vénéré M. le chanoine Van Boekstael, doyen de Saint Christophe, l'Archiconfrérie de N.-D de l'Usine lui a fait présent d'une statue de la Vierge, patronne de l'œuvre.

Cette magnifique statue placée en l'église Saint Christophe, sera bénite aujourd'hui, dimanche, à 5 heures, pendant le salut auquel assisteront tous les ouvriers et ouvrières de l'Archicoufrérie. Un sermon de circonstance sera donné au cours de la cérémonie.

La Réunion mensuelle de la Jeunesse catholique aura lieu mardi prochain, à 8 h. 1/2 du soir, dans la Salle des fêtes de la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines.

Ordre du jour : 1. La Liberté d'enseignement conférence par M. Joseph Laurent. — 2. *Infanterie et Cavalerie*, comédie en un acte.

Réunion de Commissions. — Aujourd'hui dimanche, à 11 h. 1/2 du matin, à l'Hôtel-de-Ville, aura lieu une réunion de la Commission militaire municipale. — A la même heure, à l'Hôtel-de-Ville, réunion de la Commission des Beaux-Arts.

Les étrangers à Tourcoing. — Pendant la semaine écoulée on a constaté que 36 étrangers sont venus se fixer à Tourcoing; par contre 22 autres étrangers (8 hommes, 9 femmes et 5 enfants) ont quitté notre ville.

Les accidents de travail. — Hector Dujardin, 31 ans, dégorgeur, demeurant rue du Quai, a eu l'index gauche entraîné par le rouleau d'une carde. Soins du docteur Playoust, repos de 25 jours.

— Victor Lefebvre, 29 ans, homme de peine, rue de Roubaix, a eu le pied gauche comprimé sous une balle de laine. Soins du docteur Ledué; repos de 15 jours.

— Céline Hanno, 28 ans, soigneuse, rue du Laboureur, s'est fait une contusion au bas ventre en tombant sur le support d'un bobinoir. Soins du docteur Ledué; repos de 15 jours.

— Henri Bultert, 49 ans, homme de peine, rue de Mouscron, 49, s'est fracturé le poignet droit en tombant d'un camion sur lequel il chargeait des balles de laine. Soins du docteur Julien; repos de 3 semaines.

— Auguste Devinck, 18 ans, mouleur, rue du Fresnoy, s'est fait une entorse dorso-lombaire en soulevant une poche de fonte. Soins du docteur Piequet; repos de 8 jours.

La fraude. — Les douaniers de la Marlière ont arrêté, samedi matin, le nommé Louis Planckaert, 18 ans, frauduleur, lequel était nanti de 6 kilos de café de provenance belge.

Jeu de hasard. — Un hacleur, Julien C...., 16 ans, demeurant rue des Champs, a été l'objet d'une contravention pour avoir joué à pile ou face sur la voie publique.

Un procès-verbal a été rédigé à la charge de Joseph M..., 16 ans, hacleur, demeurant rue Quiétem, cour Jouvenaux, pour jet de pierres et bris d'appareils télégraphiques à la gare des Francs.

Les arrivages aux halles de samedi. — Marée, 200 k.; salades, 1060 k.; choux-fleurs, 150; cresson, 200 bottes; oranges, 120 k.

Etat-Civil de Tourcoing

du 22 mars

Naissances. — Beirnaert Arthur, rue des Trois-Pierres. — Honoré Marguerite, rue d'Austerlitz, 40. — Staelens Madeleine, rue de l'Ermitage, 48.

Décès. — Prévost Eugénie, 71 ans, rue de Gand. — Cuvelier Romaine, 5 ans, rue Croix-Blanche, 18. — Dachez Jules, 52 ans, rue de Paris, 157.

LILLE

Le crime de la rue Notre-Dame

Ainsi que nous l'avons annoncé, hier samedi, à 2 h. 1/2, ont eu lieu les interrogatoires et confrontations des trois inculpés.

Les avocats, Mes Cointrelle, Houdoy fils et Valendueq étaient présents.

Ces interrogatoires n'ont pris fin que passé six heures et ce n'est qu'à ce moment que les cinq témoins convoqués pour 4 heures ont été entendus.

La plus grande discrétion a été observée près des journalistes aussi bien par les défenseurs que par M. Davaine.

Cependant, nous avons pu savoir que Twechuizen, appelé le premier, a donné des détails sur le crime. Confirmant les aveux qu'il avait faits le jour de son arrestation, il a dit avoir participé à l'agression contre Mlle Henry, mais il se défend comme un beau diable d'avoir voulu la tuer. Il ne s'agissait que « d'un coup à faire », c'est-à-dire voler. Naturellement, d'après le Barlou, c'est Bouche qui est l'indicateur, et ne n'est que sur ses instructions que le coup a été fait.

Pauline Dumortier a été appelée ensuite.

Antoine lui dit aussitôt qu'il avait tout avoué et lui conseilla de faire comme lui.

Ses conseils ont été suivis et Pauline Dumortier donna les renseignements demandés par M. Davaine.

Puis ce fut le tour de Bouche. Comme on le prévoyait, il continua à nier. Aux affirmations formelles de ses co-détenus il opposa des dénégations : Il ne sait rien. Aux questions posées, il ne répond pas, ou il répond par une phrase qui ne peut le compromettre.

Le juge d'instruction lui opposa tous les renseignements et les preuves recueillies au cours de l'enquête, mais rien n'y fit : « Je ne sais rien!... »

Les cinq témoins qui avaient été appelés furent successivement interrogés; ce sont : MM. Vanhout, le tailleur de la rue de Paris, Dumoulin, qui a vu Bouche à la gare à 3 h. 1/2; Lenfant, Deffrennes et Comble, qui l'ont rencontré Grande-Place, vers 6 h. 1/4, en compagnie d'Antoine.

Ces témoins confrontés ont maintenu leurs premières déclarations. Bouche s'est contenté de dire : « Ça se peut » ou « je ne m'en rappelle plus ».

On a entendu également Mlle Henry, cousine de la victime qui le soir du crime entre 5 h. 1/2 et 6 h., est allée porter à sa parente 157 fr.; elle a renouvelé ses déclarations premières. Confrontée avec Pauline Dumortier, elle a dit qu'elle croyait la reconnaître.

Ce n'est que vers 7 heures que ces différents interrogatoires ont été terminés.

DUNKERQUE

M. Loubet à Dunkerque

MM. Guillain, député; J.-B. Trystram, s